

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Inspecteur principal des finances publiques Session : 2024

Epreuve n° : 2 Matière : Les systèmes d'information

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque feuille A3 dans le cadre à droite et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Feuille :

1	/	2
---	---	---

Seconde partie

Fiche de préparation du RCO 2024

Appare suivi par :
Maxime FLEX.

Le COPSI Messons du 30 mars 2023 a décidé de transférer la ROE du projet Montagne de BSI-9 à l'ESI de Rambouillet à compter du 1^{er} janvier 2024 - Le recensement des chantiers opérationnels 2024 remontés par BSI-9 matérialise un besoin exprimé supérieur à la capacité à faire du projet.

La présente fiche vise à proposer les chantiers à retenir en 2024 ainsi que l'organisation afférente.

1) Les paliers à retenir au RCO 2024.

Le palier TOPAD cible doit impérativement être traité au premier semestre 2024 puisque la non migration à TOPAD cible du projet Montagne sera problématique à partir de juillet 2024.

Je propose donc de le mettre en chantier prioritaire au début de 2024.

Le chantier FLES répondant à une évolution réglementaire est également incontournable en 2024.

Les fiches contenues dans le palier PAA technologique sont toutes prioritaires ([PO]) et doivent donc être traitées en 2024. Enfin, le premier lot du chantier technique d'optimisation du code devra être mis en œuvre pour répondre aux vulnérabilités

et problèmes identifiés par l'audit de code.

Je propose donc l'ordre de planification des paliers suivant pour 2024 :

- Palier Topad cible
- Palier FLES/RGAA
- Palier PAA technologique.
- Palier optimisation du code 1.

Compte tenu de la charge disponible côté MOED, il est également possible d'envisager le début du développement du palier optimisation du code 2 à la fin de l'année 2024.

2) Chiffrage des ressources de la MOE à Rumber pour 2024.

* Palier Topad Cible :

- Etude et conception par la MOE : 18 jours en janvier 2024.
- Recette : 10 jours en mars 2024.

* Palier FLES/RGAA

- Etude et conception = 18 jours en février 2024.
- Recette : 10 jours en avril 2024.

* Palier PAA/technologique.

- Etude et conception = 45 jours en février et mars 2024.
- Recette = 10 jours en juin/juillet 2024.

* Palier Optimisation du code 1

- Etude et conception : 90 jours à répartir entre janvier et juillet en fonction de la disponibilité des analystes affectés au projet.
- Recette = 10 jours en novembre

* Etudes de faisabilité :

110 jours sur le 2^{ème} semestre - en fonction des disponibilités.

3) Macro-planning des mois premiers paliers.

Nom du Palier	Date de début de développement	Date de livraison finale de l'application pour le prestataire	Date de livraison de l'INTÉX	Date de mise en production.
Palier Topad cible	01/02/2024	01/03/2024	01/04/2024	01/05/2024
Palier FLES/RGAA	01/03/2024	01/04/2024	01/05/2024	01/06/2024
Palier PAA technologique	01/04/2024	15/06/2024	15/07/2024	15/08/2024

Il est prévu un mois entre la livraison et le début de phase d'INTÉX afin d'effectuer les phases d'intégration applicative et inter-applicatives (IA et ZIA). La phase d'INTÉX a une durée prévue d'un mois pour chaque palier avant mise en production.

4) Propositions d'accompagnement des agents de l'ESI en préparation de la prise en responsabilité de la MOE du projet Montagne.

Sur la fin de l'année 2023, il est proposé d'avoir des échanges réguliers avec BSI-9 sur la réalisation de la MOE du projet Montagne. Il serait également intéressant de suivre les travaux de la MOE actuelle sur le palier devant être mis en production par l'ancien titulaire du marché le 31 janvier 2024.

L'ESI de Rambert n'ayant pas d'expérience dans le pilotage de prestations de développement en centre de service, les deux analystes affectés sur le projet devront se former sur les spécificités de ce type de pilotage.

5) Points de vulnérabilité de l'organisation mise en place.

Le nouveau titulaire du marché en charge des développements devra s'approprier pleinement le code de l'application avant d'être totalement opérationnel. Il se peut que les charges estimées pour le développement des premiers paliers soient sous-estimées. Il faut donc prévoir que le calendrier puisse être décalé de quelques semaines.

L'ESI de Rambert n'ayant pas d'expérience dans le pilotage de prestations de développement en centre de service, il faut prévoir de pouvoir faire appel à une assistance à MOE en cas de difficulté.

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

14.75 / 20

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : IPPIP Session : 2024

Epreuve n° : 2 Matière : SI

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque feuille A3 dans le cadre à droite et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Feuille :

2

 /

2

Première partie.

Direction des Projets Numériques.

A ... le ...

Affaire suivie par :

Domènique Martin

domenique.martin@dgifp.finances.gouv.fr

Tel : xx xx xx xx xx

Note pour M. le chef
de bureau.

Objet : Chantier de migration des applications DGFI^D placées derrière l'annuaire.

Dans le cadre de la rénovation de l'annuaire des partenaires externes de la DGFI^D, il est nécessaire de prévoir la bascule des applications partenaires de l'ancien annuaire vers le nouveau. Cette note présentera les pré-requis fonctionnels et techniques nécessaires à cette migration, la stratégie de migration à mettre en œuvre et les points de vigilance.

1) Les pré-requis fonctionnels et techniques nécessaires à la migration des applications sur le nouvel annuaire.

Avant de débiter les travaux de migration des applications utilisatrices de l'annuaire, un certain nombre de prérequis doivent être vérifiés.

La fabrication du nouvel annuaire et des modules applicatifs associés doivent être achevés.

Le schéma du nouvel annuaire repose sur une nouvelle hiérarchie. Par conséquent, la migration des données va demander un travail important en amont. Les données extraites de l'ancienne base doivent être soumises à une série de fonctions de préparation avant d'être chargées dans la nouvelle base, à l'aide d'un ETL (Extract/Transform/Load). Les fonctions doivent être codées et testées avant la migration.

Il est également nécessaire d'ouvrir les flux entre le nouvel annuaire et les applications partenaires.

2) La stratégie de migration à mettre en œuvre.

Concernant la migration des données de l'ancien annuaire vers le nouveau, je préconise de mettre en œuvre une migration de type « trickle ». En effet, les applications ne vont pas migrer en même temps, migrer les données en continu permettra de maintenir les données migrées à jour des modifications effectuées sur l'ancien système. Ce mode permettra de sécuriser au maximum la migration.

Il est préférable de migrer les applications vers le nouveau système une par une, par ordre de criticité de applications. En débutant par une application de faible criticité, les conséquences d'une défaillance lors de la migration seront moindres.

Cela permettra de fiabiliser et d'améliorer le processus de migration pour les applications ayant une forte criticité et une forte volumétrie. L'ordre de bascule des applications retenu est le suivant : application A, application C, application B et application D.

3) Particularités et points de vigilance.

S'agissant des données, il faudra s'assurer de la qualité des données dans l'ancien annuaire ainsi que de la fiabilité des données migrées.

La migration des données de l'ancien annuaire vers le nouveau va nécessiter l'utilisation d'une technologie particulière (ETL) puisque la structure des données change. Il faut s'assurer que nous disposons bien des ressources en interne ou le cas échéant, de trouver un prestataire pour effectuer les travaux.

Le nouvel annuaire comportant deux nouveaux modules applicatifs, il faut prévoir la formation des agents de la D&FIS et des partenaires externes à ces nouvelles fonctionnalités.

Annexe = calendrier prévisionnel.

